

225C0559
FR0013183589-FS0248

27 mars 2025

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

AURES TECHNOLOGIES

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2025, la société Advantech Co. Ltd.¹ (no. 1, Alley 20, Lane 26 Rueiguang Road, Neihu District Taipei 144, Taïwan) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 mars 2025, les seuils de 50%, 2/3 et 90% du capital et des droits de vote de la société AURES TECHNOLOGIES² et détenir 3 641 155 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 91,03% du capital et 90,49% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions AURES TECHNOLOGIES dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par le déclarant⁴.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir :

- 800 000 obligations convertibles, dont la conversion peut intervenir à tout moment jusqu'au 12 octobre 2025 et pouvant donner droit à autant d'actions AURES TECHNOLOGIES au prix unitaire de 4,00 € ; et
- 625 000 obligations convertibles, dont la conversion peut intervenir à tout moment jusqu'au 30 septembre 2026 et pouvant donner droit à autant d'actions AURES TECHNOLOGIES au prix unitaire de 4,00 €.

¹ Contrôlée par M. K. C. Liu.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 29 mars 2023.

³ Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 4 023 994 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment D&I 225C0537 du 21 mars 2025.